



**DELIBERATION n° 2026-01-CS-07**

Demande de subvention CRNA

Chargé de mission politiques contractuelles

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 19 janvier 2026

Date de la convocation : 19 décembre 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 19 janvier 2026 à 18 heures, salle Aliénor Commune de Périgueux, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaient présents :

Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué	
1	AYMARD Robert	12	JAUBERTIE Pierre	23	MOTARD Gilles
2	BASTIER Dominique	13	LACOMBE Alain	24	NARDOU Thierry
3	BOUTON Sylvie	14	LAGUIONIE Joël	25	NOYER Jean-Luc
4	CHAUSSADE Jean-Claude	15	LECONTE Dominique	26	OLLIVIER Alain
5	COUZON Ghislaine	16	LEGAY Emmanuel	27	PARVAUD Jean
6	DELCROS Rodolphe	17	LESPINASSE Annie	28	PERLUMIERE Philippe
7	DENIS Claude	18	LOTTERIE Jean-Paul	29	PERPEROT Philippe
8	DOBBELS Stéphane	19	MAGNE Jean-Michel	30	RANOUX Jacques
9	ESCAT Liliane	20	MARTY Alain	31	SUDREAU Jean-Louis
10	FOUCHIER Nils	21	MELOTTI Marc	32	VEYSSIERE Marie-Rose
11	GASCHARD Dominique	22	MISCHIERI Pascal	33	VILLESUZANNE Daniel

51 Membres en exercices

33 Membres présents

18 Membres absents

**Objet : Demande de subvention CRNA - Chargé de mission politiques contractuelles**

**AR Prefecture**

024-200060697-20260119-2026\_01\_CS\_07-DE  
Reçu le 28/01/2026

Par ce poste (1/2 ETP), une coopération active et réussie entre les EPCI du territoire, via le Pays, en lien étroit avec la Région est visée.

Les principales missions exercées concernent :

- L'animation de la stratégie territoriale du Contrat de Développement et de Transitions et, dans le cadre d'un dialogue direct avec les maîtres d'ouvrage parties prenantes ou en mobilisant l'ingénierie thématique de la structure, le plan d'actions coconstruit avec la Région qui s'y rapporte ;
- L'accélération des transitions écologiques et énergétiques dans les stratégies et projets des territoires, en les déclinant dans les actes courants de la structure ;
- La promotion d'une culture de projet permettant un meilleur déploiement des politiques régionales dans les territoires, en cohérence avec les orientations du contrat et la stratégie de l'approche territoriale des fonds européens : ainsi, le chef de projet anime de façon régulière (rythme minimal semestriel) un Comité Technique formé des DGS et/ou de leurs collaborateurs des EPCI parties prenantes. Il permet la tenue d'une réunion politique des Présidents d'EPCI au moins une fois par an ;
- Ces actions régulières, auxquelles sont adossées des réunions techniques impliquant le pôle DATAR, la chargée de mission Fonds Européens du Pays et le Département, permettent de renforcer les coopérations infra-territoriales et les solidarités urbain-rural, en sécurisant le plan de financement de chaque projet ;
- L'accompagnent les communes rurales du territoire dans l'émergence et l'élaboration de leurs projets dans le cadre de la gouvernance du contrat ;
- La production, en relation étroite avec le pôle DATAR, du bilan qualitatif et quantitatif du contrat de développement et de transitions.

Dépenses supportées par le bénéficiaire		Recettes		
Nature	Montant	Origine	%	Montant
Salaire chargé Chargée de mission politiques contractuelles	44 538 €	État (Fonds Vert) (0,5 ETP)	52%	23 273 €
		Région Nouvelle-Aquitaine (0,5 ETP)	25%	11 135 €
		Autofinancement	23%	10 131 €
<b>Total dépenses</b>	<b>44 538 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>100%</b>	<b>44 538 €</b>

La chargée de mission politiques contractuelles dont la mission est soutenue par la Région s'engage à participer aux actions de formations et de mise en réseau organisée par la Région. Le territoire s'engage à contribuer aux évaluations et audits régionaux.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'octroi en 2026 d'une subvention du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine à l'animation du Contrat de Développement et de Transitions, à hauteur de 11135 €,
- De s'engager à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités, avec son autofinancement, pour atteindre le taux maximal d'aide public,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à cette demande.

**Voix pour : 33**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

Fait à Périgueux,  
Le 22 janvier 2026

**Pour extrait certifié conforme,**

Le Président du Syndicat Mixte  
Emmanuel LEGAY

Le Secrétaire de séance  
Nils FOUCHIER

AR Prefecture

024-200060697-20260119-2026\_01\_CS\_07-DE  
Reçu le 28/01/2026